tion. Et, dans l'ordre politique, qu'elle est la la négation qui correspond à cette négation de la providence? Dans l'ordre politique, le parti progressiste, qui répond au déiste niant la Providence, se présente et dit : Le roi existe, le roi règne, mais le roi ne gouverne pas. Ainsi la monarchie constitutionnelle progressiste appartient à la civilisation négative du premier degré.

Seconde négation : Le déiste nie la Providence ; les partisans de la monarchie constitutionnelle, comme l'entendent les progressistes, nient le gouvernement ; alors, dans l'ordre religieux, le panthéiste s'avance et dit : Dieu existe, mais Dieu n'a pas d'existence personnelle, Dieu n'est pas une personne, et, n'étant pas une personne, il ne règne ni ne gouverne ; Dieu est tout ce que nous voyons, tout ce qui vit, tout ce qui se meut : c'est l'humanité. Voilà ce qu'est le panthéiste, de sorte que le panthéiste, bien qu'il ne nie pas l'existence absolue, nie l'existence personnelle, nie le règne de Dieu et la Providence.

Le républicain vient alors et dit : Le pouvoir existe, mais le pouvoir n'est pas une personne ; et n'étant pas une personne, il ne règne ni ne gouverne ; le pouvoir est tout ce qui vit, tout ce qui existe, tout ce qui se meut; dès lors, c'est la multitude, dès lors il n'y a plus de moyen de gouvernement que le suffrage universel, ni de gouvernement que la République.

La suite au prochain numéro.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 2 AVRIL 1850.

L'Avenir.

Ce journal, a recommencé à paraître sur la scène, sa medi-dernier, et tout d'abord il s'est mis à l'œuvre pour distribuer sa part d'avis et de blâme à chacun de ses adversaires. Tout naturellement nous avons voulu savoir quelle serait désormais sa ligne de conduite religieuse. Nous avons trouvé *la déclaration* que voici :

Même abstraction faite de notre désir sincère de ne pas faire entrer dans les limites de notre programme aucune pensée d'hostilité contre le clergé, *comme corps religieux*, nous dirons en outre que plus que jamais nous désirons borner nos différends avec ce corps à ce qu'exigera de notre part la plus légitime défense dans le cas d'attaque de sa part.

Qu'on le prenne donc pour dit, nous nous tiendrons constamment sur la défensive vis-à-vis de nos adversaires religieux.

Maintenant, quelle est la portée de cette déclaration ? Renferme-t-elle un sens dont les rédacteurs de l'*Avenir* aient seuls le secret ? Le dévouement que nous devons à la vérité nous force de dire que, s'il n'en est pas ainsi, nous devons signaler une étrange contradiction entre les paroles et les actes de Messieurs les Rédacteurs.

Comment, MM. les Rédacteurs, vous prétendez vous tenir sur la défensive vis-à-vis du clergé et ne plus l'attaquer *comme corps religieux* ? Et cependant, la première page de votre journal est couverte des furibondes diatribes de Victor Hugo contre le Clergé du monde entier ; de ces diatribes qui ont fait jeter le cri d'indignation à tout ce qu'il y a d'hommes, en Europe, je ne dis pas seulement de religion, mais encore d'ordre et de paix sociale ! Vous saviez, messieurs, que ce discours de Victor Hugo avait reçu la censure qu'il méritait de la part de l'immense majorité de la Chambre Française qui, certes, n'est pas trop dévote. Vous saviez que ce discours n'avait été applaudi, à peu d'exceptions près, que par ces furibonds, ces hommes de sang qu'on appelle les Montagnards. Vous saviez que ce discours n'avait été prononcé que pour réveiller contre les Prêtres ces haines que n'ont pu éteindre les flots de leur sang. Vous saviez que ce discours pouvait avoir pour résultat, ici, de faire naître des haines semblables. Vous saviez tout cela, vous saviez que l'expression de *parti clérical* dans la bouche des impies du jour signifie le corps entier des ministres de l'Eglise, que l'on veut hypocritement séparer de l'Eglise elle-même, parce qu'on comprend que la tactique ne serait pas habile, si on allait ôter à l'irreligion ce masque sous lequel on la déguise ; vous le saviez, et cependant vous reproduisez le discours de M. V. Hugo, non seulement sans commentaires, mais encore avec une approbation qui n'est que trop évidente, par les citations que vous en tirez pour les placer comme épigraphes en tête de vos articles. Et encore, c'est à propos de la *liberté* d'enseignement réclamée par l'Eglise de France contre le *Monopole* universitaire, que vous semblez donner gain de cause à ce *poëte* orateur ! Croyez-vous, messieurs, que nous n'avons pas un droit légitime de vous attribuer l'intention de faire refleter sur le Clergé Canadien ces préjugés haineux que l'organe des Montagnards a voulu attiser dans le cœur des Français contre ce qu'il appelle le *parti clérical* ? Croyez-vous, messieurs, qu'en vous abstenant vous-mêmes de traîner le Clergé dans la fange, vous aurez tout droit de le faire outrager par d'autres dans vos colonnes, et d'y insérer, par exemple, les sales et impies productions d'un monsieur B. du comté de H. ou de tout autre monsieur de la même école ? Si ce sont là vos prétentions, attendez-vous à être combattus et à voir votre feuille dénoncée comme ennemie de ce que nous avons mission de défendre au nom d'une cause sacrée. Nous vous le disons hardiment, messieurs, vous ne nous ferez pas prendre le change. Ce ne sont pas des paroles que nous voulons, mais des actes. La liberté de la presse ne va pas jusqu'à faire d'un journal un *porte-ordure*, suivant l'expression dont vous êtes les inventeurs. C'est ainsi, du moins, que nous l'entendons.

En résumé, messieurs, nous vous dirons bien clairement et intelligiblement que nous jugerons de l'esprit de votre journal non seulement par vos propres écrits, mais encore par vos extraits ou correspondances. Ce que nous voulons empêcher, avec l'aide de Dieu, c'est la diffusion des doctrines capables d'arracher le sentiment religieux du cœur du peuple. Sous quelque forme que de telles doctrines soient offertes dans un journal, nous avons la plus stricte obligation de les combattre et nous le ferons. La responsabilité des conséquences d'une lutte retomberait sur ceux qui auraient le fatal entêtement de nous y forcer.

N. B.—L'*Avenir* semble attribuer à une plume de Montréal les écrits signés. " Un Ami de la Religion ;" rien n'est plus mal fondé que ce soupçon.—*Sua laus cuique.*

BULLETIN.

Coalition impossible.—Opinions des journaux.—Réformes judiciaires au New-Brunswick.—Condamnation à mort pour meurtre.

Aucun fait n'est encore venu donner le coloris de la vraisemblance à ce projet d'une coalition *ministérielle* que les journaux quelque peu turbulents ont prédite, uniquement peut-être parcequ'ils la souhaitent. Cette coalition, d'ailleurs, ne serait plus elle-même un fait possible, dût le ministère en tenter l'essai : ce qu'il est difficile de croire. Lord Elgin en proclamant l'année dernière, hostiles aux *libertés* du pays, ceux dont il serait en ce moment question d'adjoindre les chefs à une section de notre cabinet libéral, semble avoir créé un empêchement absolu à toute combinaison de ce genre. Ce fait est assez récent pour qu'on se le rappelle, ainsi que les circonstances malheureuses qui ont nécessité cette expression de sentiments de la part de Son Excellence. Le *Montreal Gazette* adopte cette opinion et regarde toutefois comme une *assertion calomnieuse* cette dénonciation de lord Elgin si défavorable aux vues de la section politique dont ce journal est le défenseur. Ce que dit cette feuille de l'improbabilité d'une coalition des libéraux et des tories indique clairement le nœud de la situation, telle du moins qu'il lui plaît de l'envisager, et en même temps ce qu'elle en espère.

" Nous sommes (dit le *Montreal Gazette*) bien aise de ce cri de coalition ; car, comme le chant de la syrène, on ne l'entend jamais qu'au moment où le vaisseau est au milieu des récifs, et son équipage dans l'attente d'une destruction prochaine. Au moment où nous traçons ces lignes, rien ne saurait être plus agréable à nos lecteurs que d'y prêter l'oreille. Il peut, il doit même, ainsi que les chants de la syrène, être totalement faux dans la réalité, mais le fait seul qu'il est entendu est le précurseur de l'autre fait qui doit suivre : que l'équipage sera néanmoins sous peu à l'agonie: et il sera plus habile nageur qu'il n'est possible, selon nous, d'en trouver un dans le présent ministère, celui qui aura la force de se tenir à flot quand arrivera le naufrage de tous.

"Mais avec qui se formera la coalition ? La rumeur parle de MM. Hincks et Merritt d'un côté, et Sir Allan McNab et M. Cayley de l'autre, pour le Haut-Canada, et de M. Badgley et d'un candidat rejeté aux dernières élections municipales de Montréal, pour le Bas-Canada.

"Voyez l'entière impossibilité de la chose. Nous soutenons avant tout que nul homme qui l'an dernier, était un conservateur, ne peut en aucune circonstance, entrer en office, aussi longtemps que lord Elgin sera gouverneur-général. Son Excellence a dénoncé le parti conservateur comme " l'ennemi des libertés de son pays" ; le quel d'entre ceux qui le composent, s'il a quelque respect pour lui-même, voudrait accepter d'elle un office, tant que cette *calomnieuse assertion* à leur égard reste authentique dans la *Gazette Officielle* ! Encore une fois, Son Excellence dans le dessein d'enlever les sympathies des Canadiens-Français, les a pressés de ne rechercher d'appui que dans la nuance libérale des partis du Haut-Canada, de ne voir que là seulement ses meilleurs amis, en les prévenant contre toute *union avec les conservateurs des deux sections* de la province. Quelle grâce aurait Son Excellence si, pour préserver de la ruine une administration *corrompue* sur le penchant de sa ruine, elle conseillait ce rapprochement qu'elle a officiellement réprouvé, il y a neuf mois ? Mauvaise comme l'a été la conduite de sa seigneurie en Canada, et *dénuée de principes* comme l'a été *son* administration, nous pensons qu'après tout sa seigneurie doit tenir à prendre soin de ce qu'il lui reste encore de caractère politique. Mais une pareille coalition à la suite de ses déclarations précédentes, l'exposerait à une grave atteinte."

Ce passage ne respire pas uniquement l'esprit de haine, d'antagonisme et des vieilles rancunes de parti, mais on y trouve un peu de tout cela. Des déclamations théâtrales sont la ressource ordinaire des partis qui ne voient pas qu'une administration quelconque ait rien de mieux à faire que de leur céder la place. La *Gazette* comprend ce rôle.

Le *Transcript*, cette fois, ne blâme ni n'approuve les saillies de la *Gazette*. Il se borne à reproduire entr'autres passages le paragraphe où cette feuille dit que la seule chance de viabilité d'un cabinet nouveau, serait d'avoir à sa tête M. George Moffatt.

La législature du New-Brunswick, s'est sérieusement occupé de la réduction des émoluments des fonctionnaires de la justice. Voici les observations du *Transcript* au sujet des nouvelles économies judiciaires adoptées par ce corps législatif.

" Nous ne croyons pas qu'il soit tout-à-fait " expédient d'insister sur les *réductions*, du " moins quant à celles qui affectent les ap- " pointements des juges.

" En diminuant leurs recettes, non seule- " ment la Province empêchera les hommes de " capacité suffisante dont les facultés intellec- " tuelles et physiques sont dans leur force, et " qui, par là même, peuvent retirer le plus de " bénéfice de leur clientelle au barreau, d'ac- " cepter l'office (de juge), mais les empêchera " jusqu'à un point très marqué, d'être aussi " indépendants que devraient l'être des per- "sonnes remplissant une charge de distinction " et de responsabilité comme celle qu'ils oc- " cupent."

C'est le 8 janvier que la sanction royale a été donnée à l'Acte par lequel sont réduits les émoluments des juges au New-Brunswick ; mais cette loi ne s'applique pas aux juges actuels de la Province. Elle limite les appointements des futurs Présidents des cours seulement (*chief justices*) à £700 par année, et à £300 chacun, les Maîtres des rôles et Juges Puînés de la cour suprême. L'allocation de £250 aux juges des cours de circuit pour frais de transports, leur doit être continuée.

Les dernières assises criminelles de ce district ont vu se dérouler devant elles un tableau passablement chargé de délits et de crimes. L'affaire célèbre a été le procès et la condamnation pour meurtre de l'infortuné Ingram. (1) En face de l'arrêt solennel qui le condamne, nous ne pouvons que déplorer le malheur de cet homme engagé dans une voie funeste par les persécutions extrêmes de ses ennemis.

Le 30 mars, jour des sentences, le défenseur de John Ingram, M. Johnson, présenta à la cour une motion tendant à obtenir un arrêt *de jugement*, jusqu'à ce que l'intention de l'Exécutif à cet égard fût connue ; cette motion était appuyée d'un *affidavit* du condamné, et de celui d'un juré qui avait participé à l'instruction du procès.

La cour refusa de recevoir les affidavits et ne put, pour cette raison, accorder la demande de *surseoir*.

Sur la question faite au prisonnier s'il avait à dire quelque chose *pour qu'une condamnation à mort ne fût pas prononcée contre lui*, il dit ne pouvoir parler, et se contenta de faire parvenir un papier aux Juges. Dès qu'ils en eurent pris connaissance, le condamné en requit la lecture au public, mais les juges ne déférèrent pas à sa prière et lui firent observer que le contenu de cet écrit lui ferait indubitablement plus de tort que de bien.

Après la proclamation d'usage, M. le juge Aylwin prononça la sentence de mort après l'avoir fait précéder d'une adresse spéciale qui impressionna vivement l'auditoire. En voici la substance :

" John Ingram, votre procès a été fait de- " vant un Jury de votre choix, et vous avez " été trouvé coupable du crime odieux de " meutre. Les circonstances qui ont accom- " pagné la mort de William Watson font de " l'acte au moyen duquel vous l'avez privé de " la vie, un meurtre aux yeux de la loi, et rien " autre chose. Vous avez présenté pour votre " défense, et vous avez eu la liberté la plus " ample de prouver certains faits qui n'excu- " sent ni n'atténuent en aucune manière un " crime de cette nature. Les armes à feu ou " autres armes offensives peuvent être em- " ployées à repousser la violence en certains " cas, mais jamais pour commettre une agres- " sion. Il paraît que vous avez fait feu sur " ces personnes lorsque vous étiez dans le " chemin public, et non sur votre propriété " pour la défendre. Si, cependant, vous aviez " tiré de l'enceinte qui vous appartenait, vous " n'en seriez pas moins coupable de meurtre. " Ceux sur qui vous avez dirigé le coup n'é- " taient coupables que du délit de *trespass*, " (*infraction du droit de propriété*), même en " venant avec l'intention de disperser les " animaux que vous aviez parqués dans votre " champ. Notre législature a décidé qu'une " offense de ce genre serait punie par une " amende n'excédant pas cinq louis. Mal- " heureusement pour vous, vous vous êtes fait " vous-même votre législateur et votre tribu- " nal, et, plus malheureusement encore, " l'exécuteur de votre propre décision. " Vous n'avez interpellé le défunt sur aucune " espèce d'accusation,—vous ne lui avez la- " sé aucun moyen de se défendre, mais l'avez " cité devant l'arbitre suprême, sans qu'il y " fût préparé. Faites la comparaison de sa " cause avec la vôtre. En premier lieu, l'ac- " cusation portée contre vous a été soumise " à un *Grand Jury* (*Jury d'accusation.*) Vous " avez ensuite subi de la même manière vo- " tre procès devant un jury formé de vos com- " patriotes, ayant eu pour défenseur un con- " seil habile et rempli de lumières. Ce mê- " me conseil a été entendu sur la demande " d'un *arrêt de jugement* qu'il a faite en votre " faveur, et, même après la sentence, vous " aurez encore le tems de reclamer de l'auto- " rité compétente le privilége de la clémen- " ce royale. Vous n'avez donné à celui qui " n'est plus aucun de ces avantages ; cepen- " dant il était votre frère, comme il était le " mien, comme il est celui de chaque mem- " bre de la société, et le mal qui lui a été fait " appelle un châtiment. La justice humaine " est faillible, mais il vous est laissé un tems " que vous n'avez pas accordé vous-même à " autrui, pour vous mettre en état de paraître " devant le tribunal infaillible d'en-haut. Vous " vous êtes proposé les motifs d'espérances qui " témoignent de vos convictions religieuses, et " je suis content de voir que dans le document " que vous avez soumis à la cour, vous avez " dit un mot de votre religion. L'exécution " de la sentence abrégera inévitablement vo- " tre carrière, mais la mort est notre commun " partage à tous. Vous aurez le tems de mé- " diter et de vous repentir. Votre vie passée " n'a pas été de tout irréprochable, et les " airs de vos conseillers, spirituels vous four- " niront matière aux réflexions et au repentir. " Mais il est dans cette affaire une autre cir- " constance aggravante. Vous avez exposé " votre enfant à partager votre sort. Vous " vous êtes fait accompagner de lui en allant " commettre un acte de violence. Que ceci " serve d'avertissement à tous les pères. S'ils " veulent se faire suivre de quelqu'un pour " faire le mal, qu'ils s'adressent aux étrangers, " non à leurs propres fils. Considérez dans " quelle position deux de vos enfans ont été " engagés : L'un à vos côtés à cette même " *barre*, menacé du même péril que vous, l'au- " tre rendant témoignage de la cour en expo- " sant sa propre vie.

" Je ne vous en dirai pas davantage ; mes " paroles n'opéreront vraisemblablement que " peu pour votre bien ; c'est à vous de " le faire en réfléchissant sur votre vie pas- " sée. Songez que si nous n'apportons rien " en ce monde, non plus, nous n'en pouvons " rien emporter, et que votre conscience vous " dise si vous ne vous êtes pas trop chagriné " vous-même au sujet de vos biens d'ici-bas. " Ne vous êtes-vous pas trop occupé d'eux eu " égard à des matières plus importantes, et " n'avez vous pas obéi à la crainte de les per- " dre jusqu'à vous laisser entrainer par elle " à commettre le crime !

" Maintenant il ne me reste plus rien à " faire, si ce n'est à rendre la sentence que " prescrit la loi :—Que vous, John Ingram, " serez conduit de ce lieu à la prison commune " de ce district, pour là demeurer jusqu'à ven- " dredi, le troisième jour de mai prochain, et " de là, le dit jour, être mené à la place de " l'exécution, et y être pendu par le cou jus- " qu'à ce que mort s'ensuive ; et puisse le " Dieu tout-puissant avoir pitie de votre " âme !"

Le prisonnier fondit en larmes lorsqu'il apprit que cette sentence allait être prononcée contre lui et entendit, agenouillé, le discours du Juge sans interrompre ses sanglots. Quand le tout fut fini, il se leva, gesticula vivement et donna des signes de désespoir qui se continuèrent jusqu'au moment de sa sortie de la salle d'audience.

(1) Nous avions le désir de faire connaître aujourd'hui les circonstances qui ont amené le procès de cet infortuné ; mais force nous a été de différer jusqu'à vendredi.

Appréciation de la position actuelle de l'Europe et présages pour l'avenir.

Comme nous l'avions promis dans notre dernier numéro, nous reproduisons aujourd'hui le discours d'un homme qui s'est créé, dans ces derniers temps, une réputation européenne, seulement par quelques lettres publiées dans les journaux, et un discours prononcé. Nous voulons parler de M. Donoso Cortès, marquis de Valdegamas. L'insertion de ce document dans nos colonnes ne doit pas être prise pour la preuve d'une adhésion entière aux idées de l'orateur. Mais, nous croyons que, quelque jugement que les lecteurs puissent porter sur l'illustre Espagnol, il ne peut que leur être agréable de le suivre dans ses considérations si profondes et si philosophiques. Le journal l'*Univers*, d'où nous reproduisons ce discours, l'accompagne de l'appréciation suivante :

M. Donoso Cortès étudie l'état du monde à la lueur de ce flambeau de la foi, sans lequel la raison humaine s'égare et le génie lui-même n'embrasse que des horizons bornés. L'assemblée où siége l'illustre orateur l'avait chargé de résumer une longue et violente discussion, ouverte au sujet de l'autorisation réclamée par le gouvernement, et déjà souvent renouvelée, de continuer à lever les impôts en étendant le vote du budget, qui n'est point dressé. Après avoir vidé en peu de mots ce débat parasite, l'orateur a cherché dans la question ce que personne encore n'y avait vu. L'Espagne constitutionnelle, trop imitatrice de ce qui se fait ailleurs, se préoccupe beaucoup des réformes économiques. M. Donoso Cortès s'est attaché à montrer, d'une part, que ces réformes n'ont pas l'importance qu'on leur attribue, et, d'une autre part, qu'il n'est ni prudent de les aborder ni facile de les accomplir. On imaginerait difficilement, avant de l'avoir entendu, ce que le génie de l'orateur catholique a su tirer d'un pareil sujet. Il s'élève comme d'un bond à cette hauteur d'où la pensée, embrassant l'ensemble des choses humaines, découvre le lien merveilleux qui les unit et sonde du même regard les mystères du passé et ceux de l'avenir. Rien de plus grand, de plus vrai, de plus frappant n'a été dit sur la situation actuelle du monde, et ne rend mieux raison de ce vaste chaos. Bien rarement, de nos jours, il a été donné à la parole de l'homme d'exprimer avec tant de force tant de vérités à la fois, et nous ne savons pas si jamais aucune tribune a été honorée par de pareils accents.

" L'éloquence de M. Donoso Cortès est plus grande que son auditoire, quoique son auditoire soit toute une nation ; elle s'adresse au monde.

" C'est un illustre citoyen de la famille chrétienne qui entretient la famille chrétienne tout entière de ses plus grands et de ses plus durables intérêts. Tout entière elle a besoin des vérités qu'il lui annonce. Puisse-t-il être *entendu ! Puisse Dieu*, qui a voulu placer sur ces lèvres sublimes quelque chose de l'esprit et de l'accent des prophètes, ne pas permettre qu'elles s'ouvrent en vain !

" Les prévisions de M. Donoso Cortès sont tristes et effrayantes. Qui oserait dire qu'elles ne sont pas fondées? Qui croira qu'elles ne sont pas sur le point de s'accomplir, si la clémence divine n'éclate bientôt par quelque trait inouï de miséricorde ? Le monde est perdu, c'est le cri de tous ceux qui le *connaissent ; il ne peut être sauvé* que par un miracle qu'il n'attend pas, qu'il n'implore pas, et que, dans sa folie, il va jusqu'à ne pas croire nécessaire. Bah ! dit-il, les affaires reprennent, la rente monte, les armées sont sûres, l'argent ruisselle, et les dernières catastrophes, en ralentissant la production, n'ont fait que désencombrer les magasins. On danse, on déclame, on conspire ; les panacées abondent, on est même embarrassé du choix. On ne songe pas à ces milliers de bandits, répandus partout, que leurs chefs n'ont qu'à lâcher à propos pour mettre immédiatement en feu toute l'Europe ; on ne songe pas que les campagnes sont atteintes, que partout la vie morale est épuisée ou s'épuise; on ne songe pas que cette armée, cette dernière ancre qui tient encore, va tout à l'heure, par le seul effet de sa constitution, se rouiller et se dissoudre comme le reste ; que, d'année en année, ses cadres se rempliront d'hommes formés dans les clubs et dans les écoles socialistes du village ; on ne songe à rien, on s'amuse, et la société croule au bruit des violons. Ainsi périt la vieille aristocratie en 1789, oublieuse jusqu'au dernier moment de ses périls, parce qu'elle l'avait été de ses devoirs ; ainsi périra l'aristocratie de l'ère révolutionnaire, la bourgeoisie, plus oublieuse, plus égoïste, plus impie, plus gâtée, et par là même plus aveugle que l'autre ne le fut jamais. Mais, la bourgeoisie vaincue et détruite, que restera-t-il ? A qui sera livré le monde ? La voix du citoyen Cheneu s'élève d'en bas pour nous l'apprendre : ce serait trop d'espérer Proudhon et sa séquelle d'écrivains ; ces gens de lettres ont encore trop de culture : le monde aura des maîtres qui ne sauront pas lire, et la grande parole de Donoso Cortès tonne comme du haut des airs et annonce quels vainqueurs suivront ceux-là. Plusieurs années avant la révolution de février, le maréchal Bugeaud disait : Le futur dictateur de la France fume en ce moment sa pipe dans un bivouac de l'Algérie. Ce dictateur est venu. Un jour l'a usé. Où est maintenant le futur dictateur de la France ? Dans quelle lutte sauvage lutte-t-il contre la vermine qui l'empêche de dormir, tandis que nous rions des héros de M. Cheneu ?

☞ *La tirade de notre correspondant Lyonnais* contre l'Angleterre a blessé quelques lecteurs judicieux de notre feuille. De peur qu'on n'ait pas suffisamment compris le sens que nous voulions donner aux quelques mots mis en tête de la correspondance, nous dirons aujourd'hui, plus explicitement, que nous avons vu, dans le passage en question, les restes de cette antipathie qui a si longtemps régné entre deux peuples qui s'admirent en se jalousant ; et partant de cette idée, nous étions persuadé que les meilleurs Bretons s'égayeraient de la boutade de notre brave et estimable Lyonnais.

Nous avons reçu le 1er Numéro du nouveau journal L'*Ordre Social* ; nous lui souhaitons encore une fois succès et encouragement.

La *Sentinelle du Peuple* a fait à Québec son apparition régulière le 26 mars, par l'émission de sa première feuille. La propriété ainsi que la rédaction en appartiennent à un comité de collaboration.

Nouvelles Religieuses.

CONVERSIONS EN SUÈDE.—On écrit de Hammersmith (près Londres), le 12 février, à l'Editeur du *Tablet* :—cher monsieur,—Il y a quelque temps, je mentionnai dans le *Tablet* le cas d'une femme de Stockholm, qui était poursuivie par le consistoire pour être entrée dans le giron de l'Eglise. Vous serez heureux d'apprendre que la poursuite, a enfin été abandonnée, et qu'en conséquence un grand nombre de prosélytes se sont déclarés et que d'autres se présentent continuellement. L'auteur de mes informations ajoute : " Des schismes se préparent de tous côtés dans l'Eglise (Luthérienne) établie. Tous ces partis sont intéressés à la cause de la liberté religieuse, que tous paraissent désirer, et qui par conséquent ne saurait être bien éloignée."

Que va conclure le lecteur, des lignes qui précèdent ? Que la liberté religieuse n'existe pas dans la protestante Suède, et qu'on fait des procès à ceux qui se font Catholiques. Nous signalons ce fait important au *Montréal Witness* il pourra lui rappeler la tolérance des sectaires. Qu'il mette cela dans son sac de procès.

---

mère. La première fois qu'il vit une croix, il court vers elle et l'embrassa ; quand il aperçut une image de Marie, il l'appela sa mère, et à l'approche d'un prêtre il ôtait son petit chapeau. Un jour que sa bonne l'avait conduit à la maison des Dames du-Sacré-Cœur, ayant pour la première fois de sa vie rencontré des religieuses, il accourt tout joyeux vers elle et lui dit dans son gentil langage : Quelles belles dames noires ! *C'est* les femmes-prêtres, n'est-ce pas, ma bonne ?

Bientôt cependant les jeunes filles et les enfants s'habituèrent à aller à l'église avec Mme S...., et les parents, charmés de tant de preuves d'amour données à leur jeune famille, l'y suivaient aussi quand ils ne pouvaient la voir ailleurs, ne sachant plus se passer d'elle. C'est nous disait M. W..., la plaisurable image de votre Vierge. Quand je me promène avec elle dans mon jardin, disait Madame, si je n'entends plus son joli voix, je regarde à elle bien vite : j'ai peur que l'ange il se soit envolé. Oh! disait-elle encore, j'aime mes filles avec Mme S..., il leur donnera un peu de son beaucoup. Ils les lui livraient donc, et, par une inconcevable inconséquence, aimant mieux pour leurs enfants la mort que la religion catholique, tous deux les laissaient près d'elle et ne lui reprochaient jamais de les conduire à toutes nos cérémonies. Au reste, ils pouvaient être tranquilles, rien n'avançait.

M. S..., secondait les efforts de sa femme avec une admirable charité. Une simplicité paisible et joyeuse donnait à sa figure épanouie un charme qui faisait qu'on se trouvait bien auprès de lui, même quand il ne parlait pas, ce qui lui arrivait souvent, parce qu'il s'exprimait *difficilement* en français. Humble et fervent chrétien, quand on ne savait pas son nom, on le désignait en disant : Cet Anglais que l'on voit souvent au bas de l'église à deux genoux sur les dalles, où il prie bien longtemps. Il fallait le connaître beaucoup avant de s'apercevoir qu'à beaucoup d'excellentes qualités il joignait de l'esprit et de la science. Il avait cependant un terrible défaut, c'était celui d'aimer à changer sans cesse de pays. Aussi, lorsque, plus tard, il nous enleva sa femme pour la conduire en Amérique, nous l'accablions de reproches. Ne sachant comment se défendre, il nous disait, avec son rire franc et sa douceur ordinaire : Que voulez-vous ? c'est la maladie Anglaise.

A continuer.

Des lettres de Rome, du 18 février, rapportent que l'assassin d'un soldat français du 53e régiment a été fusillé, le jour précédent, sur la *Place du Peuple*, sur sentence d'une cour martiale. Il y avait plus de 10,000 personnes présentes à l'exécution.—Un autre individu, qui avait tenté de tuer le Lieutenant Vessigny, a fait des déclarations, et cinq autres personnes ont été arrêtées en sus de celles qui étaient déjà inculpées. (*Tablet.*)